

BENOIST Alphonse Marcel

Etat-Civil :

Né le 28 octobre 1879 à Vicq sur Gartempe au bourg.

Parents : **Célestin BENOIST**, cultivateur et **Radegonde BÉGEAULT (BÉJAULT)**.

N'habite pas à Vicq en 1911.

Fratrie :

Louise Cédonnie BENOIST (1867-)

Auguste Gédéon BENOIST (1870-1942) Marié avec **Louise Augustine DENIS** le 10 novembre 1896 à Pleumartin.

Louis Paul BENOIT (1875-1875)

Joseph Alexandre BENOIT (1877-) Marié avec **Céleste Anastasie BOUÉ** le 7 juin 1902 à La Roche-Posay.

Émilienne Augustine BENOIT (1882-1960) Mariée avec **Jules Adolphe COQUELIN** le 8 février 1902 à Vicq-sur-Gartempe.

Registre Matricule :

Alphonse Marcel BENOIST est de la classe 1899 et porte le numéro matricule 1286 au bureau de recrutement de Châtellerault.

Profession de cultivateur et résidant à Vicq sur Gartempe

Classé dans les services auxiliaires.

Détail des services et mutations diverses :

Rappelé à l'activité par décret de mobilisation du 1^{er} août 1914.

Dirigé sur le 69^{ème} Régiment Territorial d'Infanterie. Arrivé au corps le 4 septembre 1915.

Manquant à l'appel du 11 septembre 1915. Déclaré déserteur le 14 dudit mois.

Ramené au corps par la gendarmerie de Châtellerault le 22 septembre 1915.

Traduit devant le conseil de guerre de la 9^{ème} région pour désertion à l'intérieur en temps de guerre.

Acquitté par ledit conseil de guerre, siégeant à Tours le 4 novembre 1915.

Réformé N°2 par la commission spéciale de réforme d'Angers du 29 juin 1916 pour « troubles mentaux ».

Déduction de services du 14 septembre 1915 au 4 novembre 1915.

Ses différentes campagnes : Contre l'Allemagne :

A l'intérieur : Du 4 septembre 1915 au 13 septembre 1915.

A l'intérieur : Du 5 Novembre 1915 au 29 juin 1916.

Le Régiment d'Infanterie Territorial

Pendant la Grande Guerre, le régiment d'infanterie territorial, où RIT, était une formation militaire composée des hommes âgés de 34 à 49 ans, considérés comme trop âgés et plus assez entraînés pour intégrer un régiment de première ligne d'active ou de réserve.

Les Territoriaux ou Pépères, initialement chargés de différents services de gardes, ont joué un grand rôle pendant la Première Guerre mondiale.

Le 1er août 1914 vers 16 heures, la France décrète la mobilisation générale. Dans chaque subdivision de région, un régiment territorial d'infanterie est constitué, avec un nombre variable de bataillons et deux sections de mitrailleuses.

L'armée territoriale et sa réserve se composent d'hommes ayant accompli le temps de service dans l'active et la réserve, âgés d'au moins 37 ans, plus encore après le prolongement de la période par la loi de 1913, et ne doivent pas être engagés en première ligne.

Après avoir joué un rôle efficace, les groupes de divisions territoriales mises en première ligne sont dissous en octobre 1914, la guerre se stabilisant dans les tranchées. Par contre, afin de compenser de fortes pertes, des soldats de la territoriale sont envoyés au front en incorporant des régiments d'active, essentiellement fin 1914 - début 1915.

Par ailleurs les réformés et exemptés des classes 1887 à 1914 ont l'obligation de se faire recenser en mairie dès septembre et octobre 1914 afin de passer à nouveau devant le conseil de révision

.